

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 3 mars 2025 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière Françoise Ruel.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 3 février 2025
- 2) Séance extraordinaire du 11 février 2025
- 3) Comité plénier du 25 février 2025

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 28 février 2025.
- 3) Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.
- 4) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- 5) Comité des finances – Abolition.
- 6) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Loi 25) – Mise à jour des membres.
- 7) Dénonciation d'absence d'ajustement financiers de certains programmes vu la situation économique actuelle – Demandes d'appui.
- 8) STZ Diesel – Demande d'aide financière pour un agrandissement.
- 9) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 10) Plomberie Côté et Frères inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au Centre communautaire Sawyerville (FRR et PTI).

- 11) Tech-Nic Réseau Conseil – Paiement d’honoraires professionnels concernant l’installation du logiciel Metatracer (Loi 25).
- 12) Ressources humaines – Embauche d’un responsable des ressources humaines.
- 13) Ressources humaines – Modalité contractuelle temporaire d’un personnel-cadre.
- 14) Dépenses incompressibles 2025 – Autorisation et paiement.
- 15) Élection partielle du 17 septembre 2023 – Rapport d’activités du trésorier.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) *Règlement relatif à la démolition* – Nomination des membres du comité de démolition.

H. Communications et vie communautaire

- 1) Fête de la St-Jean-Baptiste 2025 à Cookshire-Eaton – Proclamation.
- 2) Camp de jour – Demande de soutien concernant les enjeux.
- 3) Terrains municipaux, secteur Birchton – Positionnement.
- 4) Camp de relâche 2025 – Embauche de deux animateurs.
- 5) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un concierge permanent à temps complet.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d’un préposé aux bâtiments et journalier conducteur.
- 2) Ressources humaines – Embauche d’un journalier occasionnel.
- 3) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un journalier conducteur permanent saisonnier.
- 4) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un journalier conducteur occasionnel.
- 5) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un journalier permanent saisonnier.
- 6) Quebeceau Consultants inc. – Offre de services concernant le projet d’écocentre permanent.
- 7) Englobe Corp. – Avenants 1 et 2 de l’étude géotechnique pour deux tronçons des routes 108 et 212 (TECQ).
- 8) Étude géotechnique et caractérisation environnementale pour divers chemins et ponceaux – Adjudication de contrat (PAVL).

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Rapport annuel 2024 du Service de l’incendie de l’Agglomération de Cookshire-Eaton – Dépôt.
- 2) Modification du *Code de sécurité routière* afin d’inclure la notion pour le premier répondant – Demande d’appui.

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Programme de supplément au loyer (PSL) – Positionnement.
- 2) Projet d’énergie solaire dans la MRC du Haut-Saint-François – Positionnement.
- 3) Litige en télécommunications – Quittance.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 372-2025 concernant la délégation du pouvoir de dépenser* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 2) *Règlement numéro 374-2025 modifiant le règlement sur la tarification relativement à la délivrance de consentements municipaux aux entreprises d’utilités publiques* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.
- 3) *Règlement numéro 376-2025 concernant les demandes d’occupation du domaine public* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

- 4) *Règlement numéro 373-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et I-104 – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*
- 5) *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA) – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 1 103 966 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation, réseau prioritaire, du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 996 034 \$ – Adoption.*

N. Varia

- 1) Journée Natalie Champigny 2025 – Aide financière.
- 2) Tech-nic Réseau Conseil – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en matériel informatique pour du personnel et des élus.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

Le maire souhaite la bienvenue à tous à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025.

L'avis de convocation de la présente séance ordinaire du conseil ayant été signifié par la greffière à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes*, ou les membres ayant renoncé par écrit à cet avis, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-03-0086

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 3 février 2025

Résolution 2025-03-0087

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 11 février 2025

Résolution 2025-03-0088

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2025 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, excepté pour la résolution numéro 2025-02-0084 qui est modifiée et adoptée telle que déposée par la greffière en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, avec dispense de lecture considérant qu'une copie respective a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 25 février 2025

Résolution 2025-03-0089

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 25 février 2025 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Une citoyenne représentant le Cœur villageois invite le conseil à l'activité pour la journée de la femme ce samedi soir à l'Église Trinity.
- 2) Un citoyen questionne le conseil quant à l'horaire tardif de la chenillette pour les trottoirs du secteur Johnville, qui ne privilégierait pas l'accès aux étudiants.

Il ajoute un signalement pour le déneigement de chemins alors qu'il n'y aurait aucune neige au sol. Il recommande la formation des conducteurs, en ajoutant de mettre le sel au retour du déneigement des routes et non pour le trajet d'aller.

Il demande la signalisation d'un arrêt sur les chemins Jordan Hill et Ladouceur. Le Comité de voirie analysera la demande pour confirmation du conseil ensuite le cas échéant.

Il questionne l'état des redevances des gravières et sablières et verra à en demander copie à l'administration municipale avec la liste des comptes mensuels.

E. Correspondance

Résolution 2025-03-0090

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois de février 2025, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2025-03-0091

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses qu'il autorise en vertu de son règlement de délégation de pouvoir en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que recommandée par le Comité des finances et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rapport d'activités financières sommaire au 28 février 2025.

Résolution 2025-03-0092

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 28 février 2025, tel que préparé par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

Résolution 2025-03-0093

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton accepte le dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du *Règlement de gestion contractuelle* en vigueur tel que déposé par sa greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier – Confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Résolution 2025-03-0094 –

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, confirmation de l'utilisation des compensations du ministère des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 841 787 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Comité des finances – Abolition.

Résolution 2025-03-0095

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'abolir le Comité des finances et de mandater la trésorière afin de répondre indépendamment aux questionnements du Conseil municipal, tel que recommandé par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Loi 25) – Mise à jour des membres.

Résolution 2025-03-0096

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de modifier la résolution numéro 2024-05-9607 afin de nommer les personnes suivantes au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Loi 25) :

- Directeur général;
- Greffière;
- Agent de bureau affecté au Greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Dénonciation d'absence d'ajustement financiers de certains programmes vu la situation économique actuelle – Demandes d'appui.

Résolution 2025-03-0097 –

Dénonciation d'absence d'ajustement financiers de certains programmes vu la situation économique actuelle – Demandes d'appui

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le financement promis, par exemple, à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE soit demandé au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

QUE soit transmis une copie de la présente résolution d'appui au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, au ministre et député du territoire, monsieur François Jacques, ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) STZ Diesel – Demande d'aide financière pour un agrandissement.

Résolution 2025-03-0098

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une demande d'aide financière de STZ Diesel pour le projet d'agrandissement de son garage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est locale et se conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'accorder une aide financière de la façon suivante, conformément au *Règlement numéro 333-2023 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises* :

Année	Taux selon la valeur du projet (%)
2026	100

2027	75
2028	50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2025-03-0099

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 132,08 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., détaillés comme suit :

Objet	Montant
1. Ressources humaines – Procédure de fin d'emploi	1 483,18 \$
2. Litige juridique - Télécommunication	648,90 \$
Total :	2 132,08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Plomberie Côté et Frères inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux au Centre communautaire Sawyerville (FRR et PTI).

Résolution 2025-03-0100

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 910,47 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels concernant les travaux au Centre communautaire Sawyerville.

Cette dépense est financée au taux de 75 % par le Fonds des régions et de la ruralité et au taux de 25 % par le Programme triennal des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Tech-Nic Réseau Conseil – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'installation du logiciel Metatracer (Loi 25).

Résolution 2025-03-0101

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 891,49 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Tech-Nic Réseau Conseil inc. concernant l'installation du logiciel Metatracer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Ressources humaines – Embauche d'un responsable des ressources humaines.

Annulé.

- 13) Ressources humaines – Modalité contractuelle temporaire d'un personnel-cadre.

Résolution 2025-03-0102

CONSIDÉRANT le projet de démantèlement de la fibre intermunicipale et

d'implantation d'un réseau privé, avec services informatiques, d'ici le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des fonctions temporaires supplémentaires à celles de l'emploi convenu d'un membre du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'accepter l'addenda numéro 2 du personnel-cadre tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Dépenses incompressibles 2025 – Autorisation et paiement.

Résolution 2025-03-0103

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles 2025, totalisant 9 269 700 \$, telle que déposée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Élection partielle du 17 septembre 2023 – Rapport d'activités du trésorier.

Dépôt du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal au 3 mars 2025.

G. Aménagement et urbanisme

1) *Règlement relatif à la démolition* – Nomination des membres du comité de démolition.

Résolution 2025-03-0104 – Constitution et nomination du Comité de démolition

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Ville doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement numéro 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles*, ce Comité ayant pour fonction d'analyser les demandes de

démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère;

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année :

- le conseiller Jean-Marc Dickenson, président;
- le conseiller Roger Thibault, membre et président substitut;
- la conseillère Josée Pérusse, membre;
- le conseiller Marcel Charpentier, membre substitut;
- la conseillère Cindy Duquette St-Louis, membre substitut;
- la conseillère Daphné Raymond, membre substitut;

DE DÉSIGNER le directeur de l'urbanisme et de l'environnement comme responsable pour traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement numéro 316-2023 relatif à la démolition d'immeubles*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

1) Fête de la St-Jean-Baptiste 2025 à Cookshire-Eaton – Proclamation.

Résolution 2025-03-0105 – Proclamation de la Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste) 2025

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Ville de Cookshire-Eaton souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par cd, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations;

QUE soient autorisées la tenue des activités suivantes, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* :

- le **lundi 23 juin 2025 au parc Castonguay du secteur Cookshire**, situé au 75, rue Castonguay, organisé par les comités de loisirs des secteurs Cookshire et Sawyerville;

- le **samedi 21 juin 2025 au parc du Centre communautaire du secteur Johnville**, situé au 62, chemin Jordan Hill, organisé par le comité des loisirs Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Camp de jour – Demande de soutien concernant les enjeux.

**Résolution 2025-03-0106 –
Camp de jour, soutien de la demande déposée par la FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux et hivernaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération québécoise des municipalités, ci-après nommée « FQM, du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Bonifier le budget lié au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées), particulièrement pour le volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation, au ministre et député du territoire, monsieur François Jacques, ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Terrains municipaux, secteur Birchton – Positionnement.

Résolution 2025-03-0107

CONSIDÉRANT la modification d'usage d'une partie du lot numéro 6 300 342, secteur Birchton (ancien terrain de balle);

CONSIDÉRANT les besoins de logement et le développement du territoire;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les organismes consultatifs le 12 février 2025 et la demande citoyenne d'implantation d'un parc dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la planification des travaux municipaux pour le développement résidentiel et récréotouristique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville confirme l'usage du terrain municipal situé sur l'ancien terrain de balle du secteur Birchton (partie du lot 6 300 342) en parc de secteur ainsi qu'en développement résidentiel, dont les plans et projets le cas échéant seront diffusés ultérieurement.

Le directeur du Bureau de projets et la coordonnatrice des Loisirs, communications et vie culturelle sont mandatés afin de planifier les travaux d'implantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Camp de relâche 2025 – Embauche de deux animateurs.

Résolution 2025-03-0108

CONSIDÉRANT l'offre d'un service d'animation lors de la semaine de relâche 2025 pour les résidents et non-résidents du territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice au Service des loisirs, communications et vie culturelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services suivants pour le Camp de la relâche 2025, conformément à la *Convention collective* des salariés municipaux en vigueur, à savoir :

Candidature	Fonction	Nombre d'heures	Taux horaire
SAE-ROYALY	Superviseur	45	17,85 \$
SAE-BAIMAI	Animateur	45	16,60 \$

La coordonnatrice au Services des loisirs, communications et vie culturelle est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, les conventions d'emploi relatives à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un concierge permanent à temps complet.

Résolution 2025-03-0109

CONSIDÉRANT la démission d’un concierge permanent au Service des loisirs, communications et vie culturelle en date du 24 février 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro ENT-CARALA à titre de concierge permanent à temps complet au Service des loisirs, communications et vie culturelle;

QUE cette démission soit effective à compter du 24 février 2025;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements pour le travail accompli au cours de ses services à la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d’un préposé aux bâtiments et journalier conducteur.

Résolution 2025-03-0110

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics pour l’embauche d’un préposé aux bâtiments et journalier conducteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-COUCR à titre de préposé aux bâtiments et journalier conducteur, rétroactivement au 27 janvier 2025, conformément à la *Convention collective* des salariés municipaux en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche d’un journalier occasionnel.

Résolution 2025-03-0111

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics pour l’embauche d’un journalier occasionnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-LABYVE à titre de journalier occasionnel, rétroactivement au 5 février 2025, conformément à la *Convention collective* des salariés municipaux en vigueur.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Fin du lien d’emploi d’un journalier conducteur permanent saisonnier.

Résolution 2025-03-0112

CONSIDÉRANT la démission d’un journalier conducteur permanent

saisonnier au Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-BRAKEV à titre de journalier conducteur permanent saisonnier, rétroactivement au 29 janvier 2025;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements pour le travail accompli au cours de ses services à la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier conducteur occasionnel.

Résolution 2025-03-0113

CONSIDÉRANT la démission au poste de journalier conducteur occasionnel au Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission du salarié numéro TP-VALMAR à titre de journalier conducteur occasionnel, rétroactivement au 18 février 2025;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements pour le travail accompli au cours de ses services à la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi d'un journalier permanent saisonnier.

Résolution 2025-03-0114

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de mettre fin au lien d'emploi d'un journalier permanent saisonnier au Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la fin du lien d'emploi du salarié numéro TP-DESOLI à titre de journalier permanent saisonnier, rétroactivement au 5 février 2025.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Quebeceau Consultants inc. – Offre de services concernant le projet d'écocentre permanent.

Résolution 2025-03-0115

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'accepter l'offre de services d'ingénierie et d'assistance de Quebeceau Consultants inc., datée du 22 janvier 2025, au montant de 8 900 \$ (taxes applicables en sus), concernant le projet d'écocentre permanent.

La technicienne en développement durable et en son absence le directeur du Bureau de projets sont autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférant à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Englobe Corp. – Avenants 1 et 2 de l'étude géotechnique pour deux tronçons des routes 108 et 212 (TECQ).

Résolution 2025-03-0116

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 19 150 \$ (taxes applicables en sus) à Englobe Corp. concernant les avenants numéros 1 et 2 relatifs à l'étude géotechnique de deux tronçons des routes 108 et 212, selon la résolution d'adjudication du contrat numéro 2025-01-0021 et la recommandation de monsieur Sébastien Provencher, ingénieur pour Les services exp inc., en date du 20 février 2025.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférant à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et un taux de 40 % de l'avenant numéro 2 est financé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Étude géotechnique et caractérisation environnementale pour divers chemins et ponceaux – Adjudication de contrat (PAVL).

Résolution 2025-03-0117

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale pour divers chemins et ponceaux municipaux, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Englobe	107 200,00 \$
Artelia	111 945,00 \$
Les services exp inc.	142 700,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adjuger le contrat pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale pour divers chemins et ponceaux municipaux au montant de 107 200 \$ (taxes applicables en sus) à Englobe, conformément à sa soumission datée du 20 février 2025 et aux documents d'appel d'offres, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur pour Les services exp inc. en date du 26 février 2025.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférant à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transport (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Rapport annuel 2024 du Service de l'incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton – Dépôt.

Résolution 2025-03-0118

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton accepte le rapport annuel 2024 du Service de l'incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton tel que déposé par son directeur adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Modification du *Code de sécurité routière* afin d'inclure la notion pour le premier répondant – Demande d'appui.

Le conseil est informé.

K. Proposition(s) des membres du conseil

- 1) Programme de supplément au loyer (PSL) – Positionnement.

Résolution 2025-03-0119

CONSIDÉRANT le Programme de supplément au loyer (PSL) offert par la MRC afin de permettre à des ménages à faible revenu, selon certaines modalités, d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville planifie sa participation à l'implantation de logements abordables dans la MRC du Haut-Saint-François en vertu du Rapport synthèse du Groupe de Ressources techniques-Entraide Habitat Estrie (GRT-EHE) par :

- un don de deux terrains résidentiels dans les secteurs Cookshire (terrain en lotissement) et Sawyerville (lot numéro 6 555 695) respectivement;
- un crédit de taxes foncières;
- des travaux d'infrastructures;
- une aide financière additionnelle par unité de logement;

CONSIDÉRANT QUE cette participation municipale vise à répondre au besoin de logements pour les familles, les personnes seules et les travailleurs des entreprises de la région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton n'adhère pas pour l'année 2025 au Programme de supplément au loyer (PSL) proposé par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Projet d'énergie solaire dans la MRC du Haut-Saint-François – Positionnement.

Résolution 2025-03-0120

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-02-831 de la MRC du Haut-Saint-François datée du 19 février 2025 relative à son intention de réaliser ou de participer à la réalisation d'un projet d'énergie solaire dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit signifier son intention d'exercer son droit de retrait du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton signifie son appui au projet d'énergie solaire dans la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Litige en télécommunications – Quittance.

Résolution 2025-03-0121

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la quittance amendée déposée dans le cadre du litige en télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 372-2025 concernant la délégation du pouvoir de dépenser* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

Résolution 2025-03-0122

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-03-0123

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 372-2025 concernant la délégation du pouvoir de dépenser*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 374-2025 modifiant le règlement sur la tarification relativement à la délivrance de consentements municipaux aux entreprises d'utilités publiques* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

Résolution 2025-03-0124

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Pérusse qu'elle présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 374-2025 modifiant le règlement sur la tarification relativement à la délivrance de consentements municipaux aux entreprises d'utilités publiques*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-03-0125

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 374-2025 modifiant le règlement sur la tarification relativement à la délivrance de consentements municipaux aux entreprises d'utilités publiques*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 376-2025 concernant les demandes d'occupation du domaine public – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-03-0126

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette St-Louis qu'elle présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 376-2025 concernant les demandes d'occupation du domaine public*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-03-0127

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 376-2025 concernant les demandes d'occupation du domaine public*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 373-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et I-104 – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-03-0128

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 373-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et*

I-104.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-03-0129

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 373-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et I-104*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-03-0129.2

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 373-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant l'agrandissement de la zone résidentielle Re-146 à même une partie des zones industrielles I-102 et I-104*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle – Avis de motion et adoption du projet de règlement.*

Résolution 2025-03-0130

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance le *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2025-03-0131

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2025-03-0131.2

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de *Règlement numéro 375-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 concernant l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle à même une aire d'affectation industrielle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA) – Adoption.*

Résolution 2025-03-0132

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le *Règlement numéro 370-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les unités d'habitation accessoire (UHA)*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 1 103 966 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation, réseau prioritaire, du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 996 034 \$ – Adoption.*

Résolution 2025-03-0133

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 371-2025 décrétant une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 1 103 966 \$ afin de réaliser la réfection de divers segments de chemins, comprenant une subvention du*

ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation, réseau prioritaire, du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 996 034 \$, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Journée Natalie Champigny 2025 – Aide financière.

Résolution 2025-03-0134

CONSIDÉRANT que le samedi 1^{er} mars 2025 a lieu la journée Natalie Champigny;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la location de la salle Guy-Veilleux soit offerte gratuitement pour cette activité;

QUE la Ville procède à l'achat de quatre billets, au montant de 80 \$, à la Fondation Christian Vachon pour sa Journée Natalie Champigny de l'année 2025;

QUE le maire Mario Gendron, le conseiller Roger Thibault, la conseillère Josée Pérusse et le conseiller Marcel Charpentier soient autorisés à représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Tech-nic Réseau Conseil – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en matériel informatique pour du personnel et des élus.

Résolution 2025-03-0135

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 472,83 \$ (taxes incluses) à Tech-nic Réseau Conseil inc. concernant l'approvisionnement en matériel informatique pour deux membres du personnel-cadre et deux élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Une citoyenne questionne le conseil quant aux collectes de matières et demande de participer lors de l'analyse des prévisions des prochaines collectes afin d'évaluer les besoins et impacts financiers. Elle propose par exemple de modifier la collecte de matières organiques (aux deux semaines en été et en hiver) et d'augmenter la collecte de matières résiduelles en hiver afin d'éviter que les citoyens les distribuent aux côtés de conteneurs ou de lieux publics.

Elle questionne le conseil sur la fête des neiges à l'Étang Cloutier dont le stationnement n'était pas accessible. Le conseil indique que l'activité a été annulée vu le manquement d'inscriptions.

- 2) Un citoyen demande un amortissement au bas de la glissade du secteur Johnville.
- 3) Une citoyenne questionne le conseil quant au règlement sur les unités d'habitation accessoire. Elle est référée à l'urbaniste.
- 4) Un citoyen questionne le conseil quant à de l'hébergement à sa maison en secteur agricole. Il est référé à l'urbaniste.
- 5) Un citoyen questionne le conseil sur la localisation prévue de l'écocentre permanent ainsi que l'avancement du projet de développement résidentiel du secteur Johnville.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2025-03-0136

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière